



**Basse-Zorn**

Communauté de communes

**ARRÊTÉ**  
**portant autorisation d'occupation du domaine public**

Le Président de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn,

**VU** demande conjointe de Monsieur Aurélien OTTMANN domicilié 8 rue Alfred Kastler à KURTZENHOUSE et Monsieur Yves ROTH domicilié 11 rue Alfred Kastler à KURTZENHOUSE portant sur l'organisation d'une fête des voisins dans la rue Alfred Kastler à Kurtzenhouse, le vendredi 29 août 2025 à partir de 17h00 ;

**VU** la loi n°82-213 du 22 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**VU** les articles L2213-1 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules pendant la durée de la manifestation ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les organisateurs de la fête des voisins, Messieurs Aurélien OTTMANN, et Yves ROTH sont autorisés à occuper temporairement une partie de la rue Alfred Kastler entre l'intersection de la rue Albert Schweitzer et celle de la rue des Messieurs, le vendredi 29 août 2025 à partir de 17h00 jusqu'à 2h00 le lendemain matin.

**Article 2 :** L'accès et le stationnement de tout véhicule, exceptés les véhicules de secours, est interdit pendant la durée de la manifestation comme précisé ci-dessus, rue Alfred Kastler, entre l'intersection de la rue Albert Schweitzer et la rue des Messieurs. L'accès reste autorisé pour les véhicules des riverains.

**Article 3 :** Des barrières de sécurité et une signalisation appropriée seront mises en place par les organisateurs. L'accès aux véhicules de secours devra impérativement être maintenu.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- à la commune de KURTZENHOUSE
- au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- à la Gendarmerie de Bischwiller
- le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Gries-Kurtzenhouse
- Monsieur Aurélien Ottmann, organisateur
- Monsieur Yves Roth, organisateur
- à la mairie de Kurtzenhouse pour affichage
- aux archives

Fait à KURTZENHOUSE, le 25 août 2025  
Le Vice-Président



Marc MOSER